

## D'Université 2000 à U3M : les objectifs du SDRIF à l'épreuve du temps

Le nombre d'étudiants a beaucoup progressé à la fin des années 1980, et jusqu'en 1995. L'arrivée de générations plus nombreuses et l'augmentation des taux d'accès au niveau du baccalauréat ont entraîné une croissance assez forte des inscrits en université, sans précédent depuis celle des années 1960. C'est dans ce contexte qu'a été adopté le «schéma Université 2000» (U2000) en janvier 1992, qui fixait deux priorités à l'action des pouvoirs publics : répondre à la demande croissante de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, et aménager le territoire universitaire en rééquilibrant les capacités d'accueil entre l'Ile-de-France et la province d'une part, et à l'intérieur même de la région entre Paris et sa couronne.



Photographie EPA Marne



C. Abrom, Médiathèque laurif

Le schéma directeur de la région Ile-de-France approuvé en 1994 a repris les principales orientations du schéma U2000 concernant l'accroissement et le rééquilibrage de l'offre d'enseignement supérieur<sup>(1)</sup>. Mais les évolutions récentes de la démographie étudiante et la prise en compte de nouveaux enjeux d'aménagement, notamment la mise en cohérence de l'offre et la concurrence internationale, ont conduit à la redéfinition des objectifs dès la fin des années 1990 dans le nouveau schéma «Université du 3<sup>e</sup> millénaire» (U3M).

### Adapter l'offre à la demande

«Les universités n'offrent pas toujours des capacités d'accueil adaptées aux besoins». Ce bref constat relevé par le SDRIF renvoie à deux préoccupations de nature différente : répondre aux demandes de poursuite d'études des nouveaux bacheliers dans les filières et les établissements de leur choix, et développer les formations professionnelles courtes dispensées par les instituts universitaires de technologie (IUT) encore trop peu présentes en Ile-de-France.

De fait, le nombre d'étudiants inscrits dans les filières «longues» des universités s'est accru de 33 400 entre 1991 et 2001. Mais l'essentiel de la croissance est antérieur à l'approbation du schéma directeur régional. Le nombre d'étudiants a atteint son maximum à la rentrée 1995 avec plus de 360 500 inscrits ; après quoi il s'est réduit d'année en année. Le nombre de nouveaux bacheliers des séries générales et technologiques s'est stabilisé, et ils ont été plus nombreux à s'orienter vers les filières non universitaires (voir encadré). Entre la rentrée de 1995 et celle de 2001, les filières longues des universités franciliennes ont ainsi perdu environ 17 000 étudiants. Ce renversement de tendance a quelque peu déplacé les enjeux : la politique de mise en cohérence de l'offre et d'aménagement proprement dit a globalement pris le pas dans le schéma U3M sur celle de l'accroissement des capacités.

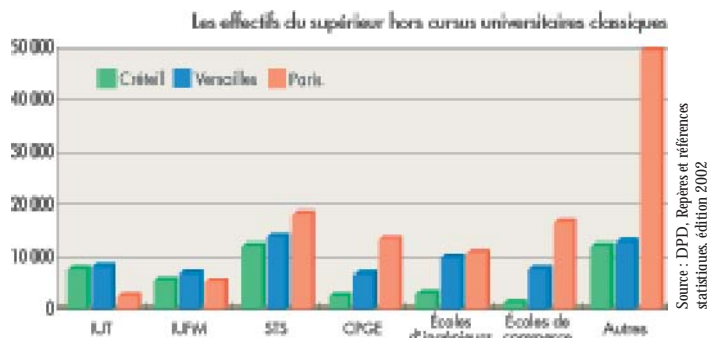
(1) Deux objectifs d'un autre ordre sont également mis en avant : la construction de logements pour étudiants et la création d'une nouvelle «cité d'accueil» pour étudiants, stagiaires, professeurs et chercheurs étrangers. Ces aspects seront traités dans une prochaine note rapide consacrée à la vie étudiante.

D'Université 2000  
à U3M : les objectifs  
du SDRIF à l'épreuve  
du temps

### L'enseignement supérieur non universitaire accueille un tiers des étudiants en Ile-de-France

Les filières non universitaires de l'enseignement supérieur, Sections de techniciens supérieurs (STS), Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), écoles d'ingénieurs, de commerce, sanitaires, sociales et autres, rassemblaient en 2001 un tiers des étudiants franciliens, soit un peu moins de 190 000. Leur part est restée stable ; en dix ans, elles ont gagné globalement plus de 18 000 inscrits supplémentaires. Ces filières de nature et de public très disparates ont connu au cours des années 1990 des évolutions très contrastées : forte croissance des écoles d'ingénieurs (+ 42 %), plus modérée des écoles de commerce (+ 10 %), tandis que le nombre d'étudiants est resté stable dans les STS

(-1 %) et a diminué dans les CPGE (- 7 %). La concentration traditionnellement forte de certaines filières en Ile-de-France s'est réduite au cours de la dernière décennie. Près de la moitié des étudiants français fréquentant une école de commerce étaient inscrits en Ile-de-France en 1991 ; en 2001, ils ne sont plus que 36 %. La même proportion est passée de 28 % à 24 % dans les écoles d'ingénieurs, et de 35 % à 32 % dans les CPGE. La stagnation des effectifs des STS depuis la rentrée 1993 en Ile-de-France a même suscité des inquiétudes au moment de la préparation du schéma U3M, dont le diagnostic souligne le déficit de formations technologiques en couronne. À l'intérieur même de la Région, l'offre d'enseignement dans les 800 établissements non universitaires reste très inégalement répartie. Les écoles artistiques et culturelles, les écoles de commerce, les STS et les CPGE apparaissent encore fortement concentrées à Paris, tandis que l'académie de Créteil propose une offre très réduite. Les écarts entre académies se sont en partie atténués depuis dix ans mais demeurent importants. Le nombre d'élèves inscrits en CPGE a diminué dans l'académie de Créteil, déjà nettement moins représentée que Paris et Versailles ; la croissance des effectifs dans les écoles de commerce a concerné essentiellement l'ouest de la région, et très peu l'est.



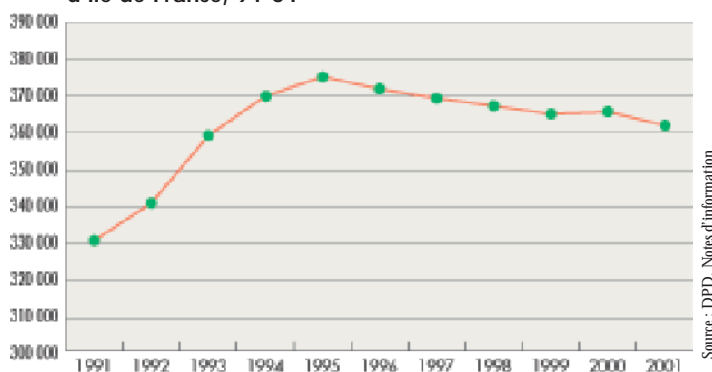
### Le développement des IUT : un bilan nuancé

Déjà, le schéma directeur préconisait la «réorientation progressive de l'enseignement supérieur vers des filières plus qualifiantes au plan professionnel», notamment vers les IUT. Les

objectifs étaient précis : 30 nouveaux départements<sup>(2)</sup> à créer entre 1992 et 1995, et trente autres «pour la suite», pour atteindre un effectif de 19 000 étudiants en 2000, représentant le double des inscrits à la rentrée 1990. Ces objectifs ont été presque atteints. On comptait en 2001 en Ile-de-France 17 200 étudiants inscrits en IUT et répartis dans 82 départements. Leur

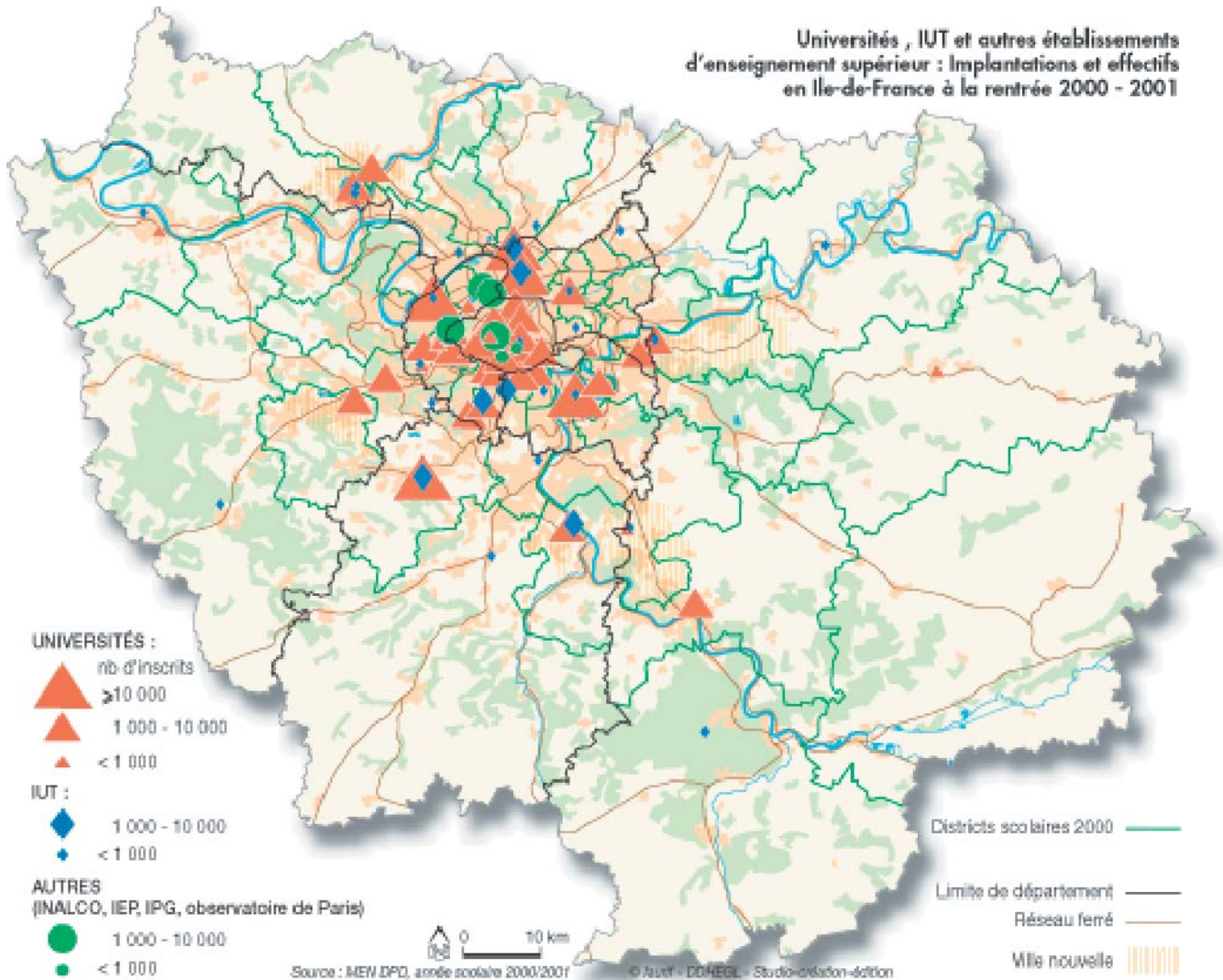
nombre n'a pas cessé de croître jusqu'à la rentrée 2000. Cependant, comme il s'agit d'une filière sélective, les demandes d'inscription ne peuvent être toutes satisfaites. Les bacheliers des séries technologiques, auxquels les IUT étaient prioritairement destinés, résistent difficilement à la concurrence exercée par les bacheliers généraux. À la rentrée 2001, ces derniers représentaient plus des deux tiers des étudiants inscrits dans les IUT de la région, contre 29 % pour les bacheliers des séries technologiques et moins de 1 % pour les bacheliers professionnels<sup>(3)</sup>.

Évolution des étudiants inscrits dans les universités d'Ile-de-France, 91-01



Par ailleurs, de nombreux sites d'IUT n'ont pas encore atteint «le seuil optimal» de fonctionnement correspondant à quatre départements. Le schéma U3M pour l'Ile-de-France prévoit la création de nouveaux départements dans 12 de ces sites<sup>(4)</sup>.

D'Université 2000  
 à U3M : les objectifs  
 du SDRIF à l'épreuve  
 du temps



## L'équilibre Paris - Province reste stable

Pour mieux répondre aux besoins, le SDRIF proposait non seulement d'augmenter et d'adapter les capacités d'accueil en universités, mais aussi de contenir l'afflux en Ile-de-France d'étudiants originaires des autres régions, notamment celles du Bassin Parisien. Ce qui supposait un renforcement de l'offre d'enseignement dans ces régions, de sorte qu'elles puissent retenir davantage d'étudiants. Le schéma national U2000 avait d'ores et

déjà pris des dispositions en ce sens. Le résultat attendu de cette politique d'aménagement universitaire était la baisse du poids de la région Ile-de-France dans la population étudiante. De 26 % en 1994, elle devait passer à 20 % en 2015. En tenant compte de l'augmentation des taux de scolarisation, la croissance du nombre d'étudiants d'université était évaluée à 29 400 entre 1990 et 2000, portant à 330 000 le nombre d'inscrits dans les filières longues. Cependant, l'objectif de déconcentration des effectifs a été rediscuté dès 1997 à l'occasion des travaux préparatoires au comité interminis-

tériel d'aménagement du territoire. La polarisation apparente de l'enseignement supérieur en Ile-de-France doit en effet être doublement nuancée. D'une part, la structure socioprofessionnelle de la population francilienne, celle des baccalauréats et les disciplines choisies expliquent une propension plus forte des franciliens à poursuivre leurs études. D'autre part, l'Ile-de-France accueille une proportion particulièrement élevée des étudiants originaires de pays étrangers (37 % en 2001-2002), qui représentent en moyenne nationale plus de 22 % des étudiants de troisième cycle. L'analyse des migrations étudiantes entreprise



à cette occasion a montré en outre que les flux migratoires entre l'Ile-de-France et les autres académies en cours d'études étaient en fait plutôt limités et relativement équilibrés<sup>(5)</sup>.

Ainsi, à la rentrée 2001, le nombre d'inscrits dans les universités franciliennes représente toujours 26 % des effectifs métropolitains. Hors IUT, il s'élève à 343 500 étudiants, soit 13 500 de plus que l'objectif fixé par le SDRIF. En revanche, la part de l'Ile-de-France dans la filière IUT progresse de 13 % à 15 %, conformément aux orientations du SDRIF.

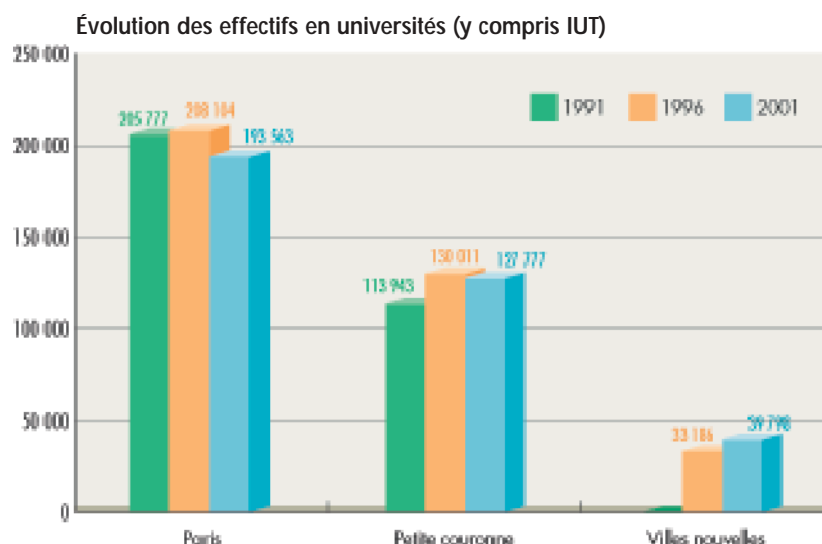
Les déséquilibres au sein du Bassin parisien continuent néanmoins à préoccuper les pouvoirs publics. Entre 1991 et 2001, la croissance des effectifs dans les filières longues a été aussi forte en Ile-de-France (10,8 %) que dans les académies limitrophes. Elle varie considérablement selon les académies : élevée à Rouen (21 %), elle est très faible à Orléans (6 %) et reste limitée à Dijon, Reims et Amiens.

#### Évolution des inscrits en université dans le Bassin parisien (hors IUT)

	1991	2001	évolution en %
Amiens	17 638	19 848	12,5%
Caen	21 417	21 850	2,0%
Dijon	20 215	21 857	8,1%
Nantes	42 172	49 292	16,9%
Orléans-tours	30 635	32 499	6,1%
Reims	18 092	19 572	8,2%
Rouen	21 257	25 754	21,2%
Ensemble BP	171 426	190 672	11,2%
Ile-de-France	310 133	343 497	10,8%

### Le desserrement des universités parisiennes : un succès relatif

L'objectif de rééquilibrage des équipements universitaires porté par le SDRIF s'attachait aussi aux inégalités



internes à l'Ile-de-France. Il s'agissait de «déconcentrer» les universités surchargées du centre de l'agglomération, en particulier celles de Paris *intra muros*, au profit de la périphérie. Ce desserrement devait s'appuyer sur la mise en œuvre des programmes des quatre universités nouvelles décidés en 1991, qui prévoyaient, «à terme», une capacité totale d'accueil de 80 000 étudiants (soit 20 000 étudiants par université). L'effet attendu de cette politique était une diminution corrélatrice du nombre d'inscrits dans les universités parisiennes, de 50 000 étudiants.

Dix ans plus tard, à la rentrée 2001, le mouvement est clairement amorcé : les quatre universités de ville nouvelle regroupent 40 000 étudiants, et les universités parisiennes comptent 12 000 étudiants de moins. À l'exception de Paris X-Nanterre, les universités anciennes de la couronne ont continué à augmenter leurs effectifs (+ 15 500 étudiants dans les trois universités de petite couronne de l'académie de Créteil).

Toutefois, le succès de la politique de desserrement est relatif. La baisse du nombre d'inscriptions à Paris est très en deçà des objectifs fixés. La croissance des universités de ville nouvelle

s'est ralenti depuis la rentrée 1997. Et surtout, la volonté politique s'essouffle : le nouveau schéma U3M ne reprend pas de façon explicite l'objectif de déconcentration encore présent dans le SDRIF. L'effort de rééquilibrage désormais préconisé se limite à l'offre de sections de techniciens supérieurs (STS). Au sein des universités, il porte davantage sur la recherche, qui doit être soutenue dans les universités de ville nouvelle, et sur la répartition par disciplines. La priorité est donnée au remembrement géographique des universités parisiennes maintenant moins surchargées, et à la réduction des déficits en locaux des universités anciennes de la couronne dont la croissance s'est poursuivie durant la dernière décennie.

Le redéploiement de l'offre universitaire en Ile-de-France devait également permettre «des rééquilibres disciplinaires». Cependant, les statis-

(2) Les départements constituent les composantes des IUT et correspondent à une spécialité de formation.

(3) Source : Rectorat de Paris.

(4) Bobigny, Saint-Denis, Montreuil, Vitry, Fontainebleau, Champs-sur-Marne, Meaux, Évry, Athis-Mons, Conflans, Argenteuil et Gennevilliers.

(5) «La mobilité géographique des étudiants des universités», Gilles Toutin, Paris, Mars 1998.

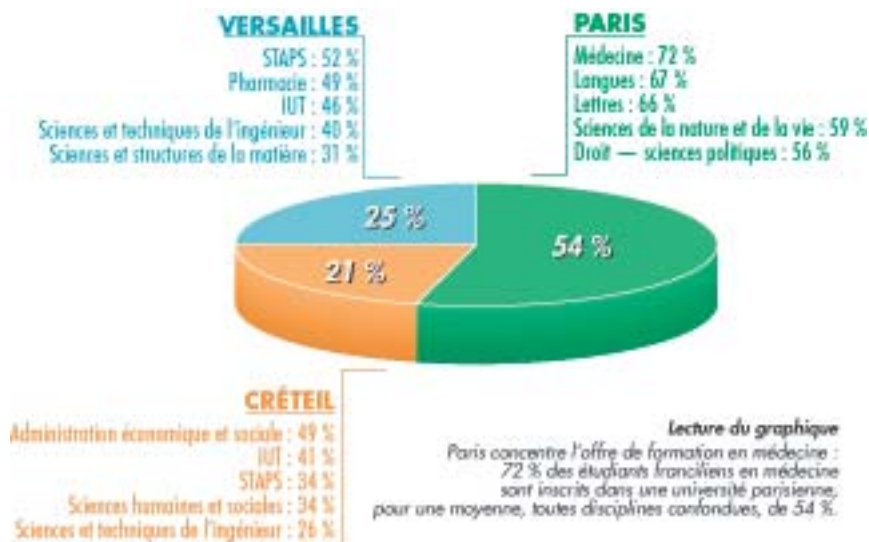
D'Université 2000  
à U3M : les objectifs  
du SDRIF à l'épreuve  
du temps

tiques disponibles ne permettent pas d'évaluer finement les évolutions qui ont caractérisé la dernière décennie. Les libellés des disciplines ne sont plus tout à fait les mêmes en 2001 qu'en 1991, et les cursus interdisciplinaires semblent avoir eu tendance à se développer. En revanche, le diagnostic sur lequel s'appuie le schéma U3M fait encore état, à la fin des années 1990, d'inégalités dans la répartition territoriale des formations universitaires dans les filières médicales, sportives et artistiques. Les travaux préparatoires mentionnent également la concentration des lettres et des langues dans la capitale, celle de la pharmacie dans l'académie de Versailles et de l'AES (Administration économique et sociale) dans l'académie de Créteil.

### La concentration des 3<sup>e</sup> cycle à Paris se maintient

Diversification et déconcentration de l'offre universitaire en Ile-de-France se mesurent aussi au niveau d'étude atteint par les inscrits. C'est en ce sens que le SDRIF prévoyait le transfert de laboratoires de Paris-Centre

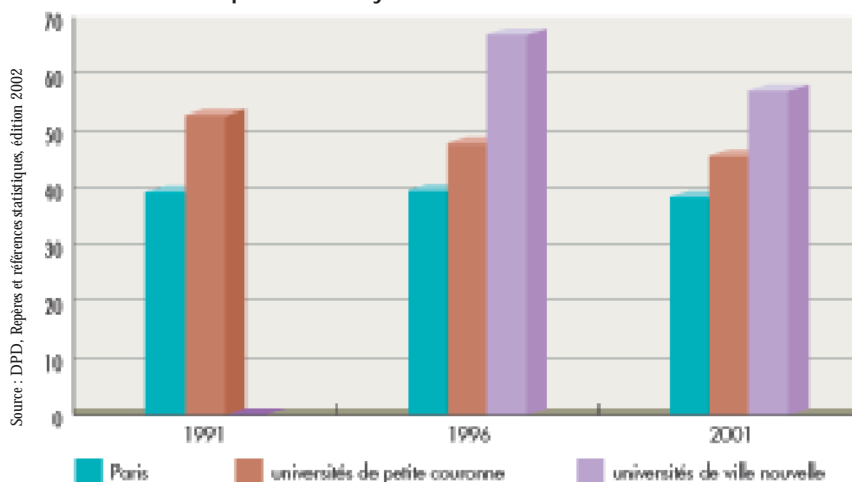
Les disciplines fortement représentées dans les trois académies d'Ile-de-France



vers les universités de ville nouvelle, et le développement en leur sein des enseignements de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> cycles. Dans ce domaine également, des disparités internes persistent. La part des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle a certes sensiblement diminué dans les universités de petite couronne et dans les universités de ville nouvelle. Mais la baisse du nombre d'inscrits dans les universités parisiennes entre 1991 et 2001 a été plus forte en premier cycle qu'ailleurs. En fin de période, Paris

accueille encore près de 60 % des étudiants franciliens de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle, contre 47 % des étudiants inscrits en 1<sup>er</sup> cycle. La diversité et l'attractivité des enseignements de 3<sup>ème</sup> cycle proposés à Paris semblent freiner le développement de l'offre dans le reste de l'agglomération. Une analyse fine des migrations inter-universitaires en cours d'études permettrait de vérifier cette hypothèse, en isolant l'effet propre aux inscriptions d'étudiants ayant débuté leurs études en province ou à l'étranger.

Évolution de la part des 1<sup>ers</sup> cycles



### U3M : des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs

Les objectifs édictés par le SDRIF en 1994 dans le domaine des équipements universitaires n'ont donc pas été pleinement atteints ; mais la plupart des évolutions observées depuis dix ans y sont conformes. Deux ans à peine après l'adoption du schéma, la croissance du nombre d'inscrits était stoppée, et suivie d'une baisse. Ce répit rendait théoriquement plus

D'Université 2000  
à U3M : les objectifs  
du SDRIF à l'épreuve  
du temps

C. Abnon, Médiathèque Iaurif



facile la déconcentration des effectifs. Il fournissait aussi l'occasion de revenir sur les retards accumulés par les équipements anciens au cours de la période de forte croissance des inscrits : la vétusté et l'inadaptation, comme la dispersion des sites consacrés à l'enseignement ont fait l'objet de nombreuses critiques. Le schéma U2000 et à sa suite le SDRIF les avaient peu pris en considération, donnant la priorité à la montée en puissance des universités de ville nouvelle.

Le nouveau schéma «Université du troisième millénaire» adopté en 1999 ne reprend pas l'objectif de rééquilibrage entre la région parisienne et le reste de la France qui prévalait encore au début des années 1990. Il n'évoque pas non plus la nécessité de desserrer les universités centrales au profit des universités de ville nouvelle. On cherche davantage à consolider l'existant, à travers la restructuration des universités parisiennes, l'extension des équipements des universités de proche couronne dont la croissance s'est

poursuivie au cours des années 1990, et le soutien aux activités de recherche dans les universités de ville nouvelle. Le souci de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur passe essentiellement par le développement de l'offre de formations professionnelles courtes : STS et IUT. Le contrat de plan adopté par l'État et la Région pour la période 2000-2006 s'appuie sur ces nouvelles orientations. Des travaux préparatoires à son évaluation sont actuellement en cours.

### Vers un espace européen de l'enseignement supérieur

En revanche, U3M met en avant un nouvel enjeu pour l'aménagement universitaire : conforter la place de l'Ile-de-France sur le marché international de la formation supérieure. La participation de la Région à la construction d'un espace européen

de l'enseignement supérieur devrait peser fortement sur les évolutions à venir, tant sur la carte des formations, dans le sens d'une plus grande lisibilité et efficacité de l'offre, que sur les effectifs inscrits. L'harmonisation européenne des diplômes en 3, 5 et 8 ans entraînera probablement à court terme un allongement de la durée des études, et donc une croissance du nombre d'inscrits en 2<sup>ème</sup> cycle. En revanche, d'éventuelles tensions sur le marché de l'emploi auraient pour effet probable d'augmenter le nombre de sorties du système éducatif au niveau bac + 3, en provoquant une baisse des effectifs aux niveaux supérieurs. Le nouveau dispositif pourrait aussi favoriser une meilleure adaptation des parcours en orientant davantage les bacheliers généraux vers le niveau 5, et les bacheliers technologiques et professionnels vers les formations professionnelles de niveau 3, où leurs chances de réussite sont plus élevées. Enfin, il est possible que la généralisation des diplômes de niveau bac + 3 entraîne un ralentissement des flux migratoires depuis les régions du bassin parisien vers l'Ile-de-France.